

## COUR D'APPEL DE BOURGES

DISCOURS PRONONCE PAR M. PUECHMAILLE,  
PRESIDENT DE CHAMBRE DOYEN  
A L'OCCASION DE L'AUDIENCE SOLENNELLE  
DU 26 FEVRIER 2008

\*\*\*\*\*

Porte-parole éphémère de cette Cour, c'est tout naturellement que je m'associe à Monsieur le Procureur Général, pour vous souhaiter également la bienvenue au nom des magistrats du siège, directeurs de greffe, greffiers en chef, greffiers et fonctionnaires.

Au-delà d'un rituel quelque peu suranné, et du fait qu'elle a été prévue pour répondre administrativement au vœu du Code de l'organisation judiciaire, l'audience d'installation d'un Premier président est toujours un moment important et solennel pour une Cour d'Appel, surtout lorsqu'elle est rehaussée par la présence de très nombreuses autorités judiciaires, administratives, religieuses et militaires et de bon nombre d'élus qui nous font l'honneur d'assister à cette cérémonie. Je salue tout spécialement Monsieur l'Inspecteur Général des Services Judiciaires et Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de TOULOUSE.

Permettez moi d'y voir également la marque d'un sincère attachement à la Cour d'Appel de BOURGES, à laquelle nous sommes profondément sensibles, et qui est pour nous la source d'un puissant réconfort.

2007 restera en effet pour cette Cour, sinon une année horribilis, du moins l'année de tous les dangers et de toutes les turbulences.

Menacée par la réforme de la carte judiciaire, elle a finalement sauvé sa tête grâce à une forte mobilisation de tous y compris des élus locaux. Qu'ils en soient encore remerciés.

Cette audience sera l'occasion, en se retournant vers le passé, d'adresser tout d'abord un hommage respectueux à votre prédécesseur, Monsieur Jean-François GABIN. Elle sera également l'occasion de vous présenter, pour satisfaire la légitime curiosité de cette assemblée, en même temps que de vous décrire en quelques mots la Cour d'Appel de BOURGES.

Il y a encore quelques semaines, les magistrats de cette Cour et du Tribunal de Grande Instance, ainsi que les fonctionnaires de ces juridictions étaient réunis dans ce Palais de Justice pour exprimer à Monsieur le Premier Président Jean-François GABIN, éloges et regrets confondus, leur peine de le voir quitter le ressort et leur joie de le savoir heureux de sa nomination à la tête de la Cour d'Appel de SAINT DENIS DE LA REUNION.

Vous avez bien voulu rappeler, Monsieur le Procureur Général, les qualités et les mérites de Monsieur le Premier Président GABIN.

Ses qualités humaines tout d'abord, doivent être particulièrement soulignées. Qui n'a pas en effet bénéficié de sa souriante indulgence, de sa profonde qualité d'écoute de l'autre et de sa constante volonté de consensus.

Ses qualités professionnelles n'étaient pas moindres. Nous n'aurons garde d'oublier les nombreux chantiers initiés ou menés à terme sous son impulsion : la modernisation des méthodes de travail par le développement de l'informatique dans les services ; la spécialisation des chambres de la cour depuis janvier 2007, par la création au sein de la chambre civile d'une section entièrement dédiée au contentieux familial, une audience spéciale étant réservée par ailleurs au contentieux commercial. M. le Premier Président GABIN a su également gérer, au début de l'année 2006, la mise en place de cette procédure budgétaire entièrement nouvelle qu'a constitué la LOLF.

Chacun d'entre nous a pu constater en outre les efforts considérables entrepris sous sa présidence pour rénover et sécuriser les locaux de la Cour d'appel, mais aussi d'autres juridictions du ressort.

Enfin, nous devons lui savoir gré d'avoir maintenu la Cour au rang enviable de 1<sup>ère</sup> Cour d'Appel métropolitaine pour les délais de traitement des affaires civiles.

Ainsi, Monsieur le Premier Président GABIN nous laisse une juridiction moderne et performante. C'est à une réussite aussi complète que nous lui souhaitons de parvenir à la tête de

la Cour d'Appel de SAINT DENIS DE LA REUNION et nos vœux les plus fervents et amicaux l'accompagnent dans cette entreprise.

Je me dois également, Monsieur le Premier Président, avant de rappeler votre carrière de magistrat, de vous présenter en quelques mots la Cour d'Appel de BOURGES.

Cour d'Appel à taille humaine, s'il en est, puisque son ressort s'étend sur trois départements représentant une population totale de 766 000 habitants.

Fait significatif par rapport à d'autres Cours d'Appel, les trois départements du ressort n'ont qu'un seul Tribunal de Grande Instance et un seul Tribunal de Commerce, de sorte qu'en ce domaine, la Cour d'Appel de BOURGES était déjà depuis longtemps aux normes.

Avant la réforme de la carte judiciaire, elle comprenait 12 tribunaux d'instance et 5 conseils de prud'hommes. Après l'entrée en vigueur de la réforme prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2010, elle ne comprendra plus que 3 conseils de prud'hommes et 5 tribunaux d'instance, celui de CLAMECY, dont le sort était encore en suspens avant la parution du décret du 15 février 2008, ayant finalement été maintenu.

Le budget de fonctionnement de la Cour d'Appel pour l'année 2007 était de 262 799, 50 €.

En ce qui concerne la juridiction du second degré proprement dite, vous trouverez une Cour d'Appel opérationnelle rendant, toutes chambres confondues, entre 2200 et 2600 arrêts par an.

Comme je le rappelais précédemment, la Cour d'Appel de BOURGES est depuis 2001 en tête des Cours d'Appel métropolitaines pour le délai moyen de traitement des affaires civiles, qui était en 2007 de 7,4 mois, la moyenne nationale étant de 13,3 mois. Cela bien sûr grâce à l'effort de tous, avoués, avocats, greffiers, fonctionnaires et magistrats qui méritent encore tous nos remerciements.

La qualité des décisions rendues par la Cour est par ailleurs tout à fait remarquable. Environ 5 à 7 % de nos décisions sont déférées chaque année à la Cour de Cassation. Pour l'année 2007, selon la statistique qui vient de nous parvenir, 28 % seulement de ces décisions ont fait l'objet d'une cassation alors que la moyenne nationale est de 33 %.

Ainsi la Cour d'Appel de BOURGES est prête à s'engager sous votre direction dans la voie d'une optimisation de ses résultats, terme que j'emploie à dessein, compte tenu précisément de la bonne situation actuelle de notre juridiction.

Mais arrivant à BOURGES à la tête de la Cour d'Appel, vous arrivez également, Monsieur le Premier président, au cœur de la FRANCE, dans une région riche d'un passé

exceptionnel qu'est le BERRY : le BERRY de George SAND, bien sûr, et celui des sorciers, comme nous l'apprend le musée de la sorcellerie à CONCRESSAULT, mais aussi le BERRY de tant d'autres figures historiques, dont celle un peu moins connue de CUJAS, le plus brillant représentant de l'Ecole historique du droit romain, qui enseigna à BOURGES en 1555 et à laquelle nous autres juristes sommes plus particulièrement attachés.

Les journaux locaux que vous pourrez parcourir, vous révéleront aussi un BERRY préoccupé mais entreprenant, un BERRY sportif et gagnant. Vous y trouverez également évoqués des secteurs d'activité performants et diversifiés avec des entreprises leaders sur leur marché et des écoles de pointe.

Ce riche passé culturel et ce présent économique prometteur, ne doivent pas nous faire oublier l'avenir, et l'avenir de la Cour d'Appel de BOURGES, c'est votre Première Présidence.

En prenant la tête de cette juridiction, vous allez, Monsieur Robert CORDAS, succéder à 31 Premiers présidents depuis le baron Etienne François SALLÉ DE CHOU □ Premier Premier □ de cette Cour d'Appel à sa création en 1804.

Comme le passé est, dit-on, garant de l'avenir, j'ai eu la curiosité de me pencher sur votre passé professionnel et ce notamment à partir de l'annuaire de la magistrature, ouvrage mythique relégué au rang d'incunable par la consultation de l'Intranet.

Je sais ainsi que vous êtes originaire du TARN, que vous êtes né à ALBI, que vous avez effectué vos études de droit à TOULOUSE et qu'après avoir réussi le concours d'entrée à l'Ecole Nationale de la Magistrature, votre premier poste comme magistrat a été celui de juge au Tribunal de Grande Instance de QUIMPER en 1974. Là vous avez été plus spécialement chargé des fonctions de juge de l'application des peines.

De 1977 à 1981, vous occupez les fonctions de Juge d'Instruction au Tribunal de Grande Instance de TOULON, puis de 1981 à 1987, celles de Vice-Président au Tribunal de Grande Instance de GRASSE. Vous assurez au sein de cette juridiction la présidence de la Chambre Correctionnelle où vous serez amené à connaître d'affaires pénales complexes à connotation souvent financière et pour certaines très médiatisées.

Vous occuperez ensuite de 1987 à 1993 le poste de Conseiller à la Cour d'Appel de PAU. Chargé du contentieux civil et commercial ainsi que de la mise en état, vous présiderez également les Cours d'Assises des Pyrénées Atlantiques et des Landes ainsi que la Cour d'Assises spéciale compétente pour les affaires de terrorisme.

A partir de 1993, c'est une seconde partie de votre vie professionnelle qui s'ouvrira, orientée vers la gestion et l'administration des juridictions.

Vous allez en effet jusqu'en 2001 présider le Tribunal de Grande Instance de TOULON, dans un contexte local difficile, ayant à gérer par ailleurs un manque chronique

d'effectifs de magistrats et de fonctionnaires. La restructuration complète d'un Palais de Justice vétuste occupera en outre une grande partie de votre temps.

A partir de 2001 et jusqu'en 2007, une tâche d'une toute autre ampleur vous attend à TOULOUSE, dont vous allez assurer la présidence du Tribunal de Grande Instance.

Vous y avez accompli un travail remarquable dans des circonstances un peu particulières et même souvent dramatiques.

Il vous faudra en effet gérer la construction d'un tout nouveau palais de justice avec les conséquences que l'on imagine liées à un déménagement dans des locaux provisoires. Tout cela dans un contexte particulièrement difficile marqué par l'affaire politico-médiatique que l'on sait où l'institution judiciaire a été une fois de plus rudement malmenée.

En concertation avec la Chancellerie, vous avez par ailleurs activement contribué à la mise en place d'une procédure d'« indemnisation transactionnelle » des victimes de l'explosion de l'usine AZF. 35 000 personnes ont pu en bénéficier, leur évitant ainsi d'avoir à engager de multiples et coûteuses procédures de référé.



La Chancellerie s'est d'ailleurs inspirée de cette expérience pour éditer un mémento sur la gestion des situations de crise.

J'ai relevé également que vous aviez fait partie de la commission sur la redéfinition des métiers de greffe dont les travaux ont débouché sur la création d'un statut de «greffiers assistants renforcés du magistrat ».

Que ce soit comme Juge d'Instruction, comme Président de Cours d'Assises ou comme Président des Tribunaux de Grande Instance de TOULON et de TOULOUSE, vous avez laissé chaque fois le souvenir d'un magistrat exceptionnel.

J'ajoute, car ceci explique peut-être cela, que vous êtes en outre un marin confirmé.

Ainsi, Monsieur le Premier Président, vous avez prouvé que vous n'entendiez pas subir l'avenir, mais le faire, pour reprendre l'expression de Georges BERNANOS.

Monsieur le Procureur Général a dressé tout à l'heure le tableau non exhaustif des nombreux chantiers auxquels vous allez être confronté, dont celui de la réforme de la carte judiciaire qui n'est pas le moindre.

Vos responsabilités de gestionnaire et d'administrateur, mais aussi vos qualités de juriste polyvalent, vous préparent tout naturellement à vos nouvelles fonctions de chef de cour et

votre expérience dans ce domaine, certes adaptée à la taille de notre cour pour corriger le changement d'échelle, nous sera particulièrement précieuse.

Rappelant au début de mon propos combien cette audience d'installation obéissait à un rituel traditionnel, elle est pour moi également l'occasion de citer le philosophe Paul RICOEUR qui aimait à dire qu'« une tradition n'est vivante que si elle donne l'occasion d'innover, si elle constitue une ressource à réinterpréter et non une éternité figée ».

Nanti de votre expérience et de vos réussites passées, qui vont être un atout considérable pour notre Cour, je ne doute pas, Monsieur le Premier Président, que c'est dans cet esprit que vous abordez aujourd'hui la charge nouvelle qui vous a été confiée lorsque le Conseil Supérieur de la Magistrature a proposé votre nomination à la tête de la Cour d'Appel de BOURGES.

Qu'il me soit alors permis, outre de vous renouveler nos souhaits de bienvenue dans cette Cour, de vous assurer de la parfaite loyauté de ses magistrats, de leur dévouement sans faille et de leur désir profond d'œuvrer à vos côtés dans le souci de l'intérêt général et de la réalisation des objectifs que vous nous fixerez.